

Quelle prévention dans les TPE ?

14^e journée de l'AFISST *

Paris, 20 juin 2019

AUTEURS :

P. Chaussarot, interne en médecine du travail, M. Laurence, collaborateur médecin, département Études et assistance médicales, INRS

EN RÉSUMÉ

Cette journée nationale de l'AFISST sur le thème de la prévention dans les très petites entreprises (TPE) s'est intéressée aux moyens de mieux toucher les TPE, les sensibiliser à la santé et à la sécurité au travail et y développer des actions de prévention primaire. A également été évoquée l'importance de prendre en compte la santé du dirigeant de la TPE, qui est étroitement liée à celle de l'entreprise, et d'être en mesure de lui proposer des mesures d'accompagnement.

MOTS CLÉS
Évaluation des risques / PME-PMI / Pluridisciplinarité / Santé au travail / IPRP / Intervenant en prévention des risques professionnels

* Association française des intervenants en prévention des risques professionnels de services interentreprises de santé au travail.

Lors de son allocution d'ouverture, la présidente de l'AFISST*, V. Rasclé, a rappelé la spécificité des TPE (très petites entreprises) avec un fonctionnement très centralisé, la proximité existante au sein de ces entreprises, l'organisation peu formalisée et la polyvalence des salariés. Dans le champ de la santé au travail au sein des TPE, la prévention semble perçue comme une contrainte, leurs préoccupations étant davantage d'ordre commercial et financier. Ces aspects sont cependant des leviers pour impliquer les chefs d'entreprise : le bénéfice de la prévention peut être abordé par les conséquences probables de l'absence de prévention sur l'absentéisme, la baisse d'activité ou l'image de leur entreprise. Les bénéfices attendus d'une politique de prévention constituent un argument valorisant, notamment au regard du coût des mesures de

prévention comparé au coût direct des accidents de travail (AT) et des maladies professionnelles (MP), et elle permet aussi la fidélisation des salariés et le maintien des compétences au sein de ces petites structures. Les actions à mettre en place doivent permettre d'impliquer les chefs d'entreprise et transmettre la culture de la prévention des risques professionnels en développant des approches adaptées et innovantes.

QUEL AVENIR POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL ? LE COCT EN PLEINE RÉFLEXION

P. Garabiol, Secrétaire général du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT)

Le Secrétaire général du COCT a présenté des éléments de réflexion du groupement permanent d'orientation (GPO) dans le cadre

Quelle prévention dans les TPE ?

14^e journée de l'AFISST

de la réforme à venir. La notion d'égalité de traitement des salariés et des employeurs est considérée comme primordiale. En effet, les services de santé au travail (SST) doivent apporter la même qualité d'offre à leurs adhérents, et celle-ci doit être équivalente sur l'ensemble du territoire. Sont également jugés comme essentiels, le maintien de la gouvernance paritaire de ces services et la poursuite, voire le renforcement, de la prévention primaire. Quelle que soit la solution institutionnelle retenue (agence nationale, agences régionales, certification des structures, procédures d'agrément...), seule une gouvernance forte permettra d'atteindre les objectifs fixés et d'assurer l'encadrement de l'offre afin que celle-ci soit homogène et partagée. La réflexion est ouverte sur la forme de l'offre de services. Le socle commun de cette offre est constitué du suivi individuel des salariés, des conseils en termes, notamment, d'organisation et des conditions de travail, des actions de prévention primaire et des données statistiques permettant de mettre en évidence les besoins des entreprises. Si certains éléments de ce socle ne peuvent être réalisés que par les SST, d'autres sont ouverts à la concurrence. Seul un SST de taille conséquente pourrait être en mesure d'offrir la totalité de ces services à tous ses adhérents, mais se posent alors les questions de la proximité et du monopole. La forme de cette offre de services (monopolistique, avec concurrence graduée ou coordonnée par un guichet unique d'information...) reste en débat. La crise démographique médicale touche toutes les spécialités, et notamment la médecine du travail. L'ouverture de la prescription de soins aux médecins du travail est une piste de travail non encore

tranchée. La montée en puissance des autres professionnels s'avère indispensable et importante dans le cadre des missions attribuées aux SST, notamment en prévention primaire. Les employeurs des TPE seront les seuls juges de cette réforme, car ils se sentent délaissés alors qu'ils sont les plus exposés et considèrent le service rendu par les SST comme insuffisant, préconisant plutôt un système de branche, voire concurrentiel. Les SST doivent donc justifier d'une plus-value auprès des TPE, dans une logique de sur-mesure.

DÉMARCHES SECTORIELLES ET PARTENARIALES POUR MOBILISER LES TPE EN PRÉVENTION

O. Le Berre, mission TPE, INRS

Les TPE représentent 93 % des entreprises, 27 % de la masse salariale et 23 % des accidents du travail en France. Du point de vue de la prévention, elles se caractérisent par peu de documents uniques rédigés, peu d'actions de prévention réalisées et des freins qui ne sont pas en réalité financiers ou par manque de compétences mais liés à une non-perception du risque. Dans 58 % des TPE, un AT est considéré comme lié à la fatalité. Ce constat permet de comprendre la difficulté de susciter l'intérêt pour la prévention quand le besoin n'est pas ressenti. Les TPE constituent une cible large et représentent un enjeu macroéconomique peu accessible par les moyens traditionnels de prévention. Pour expérimenter de nouveaux modes d'actions, le programme TPE 2014-2017 de l'INRS s'est focalisé sur quatre secteurs d'activité sinistrés d'un point de vue de la prévention : les garages,

les maçons, le transport routier de marchandises et la restauration traditionnelle. La démarche de prévention dans ces TPE doit aborder une approche nouvelle de type « marketing », en observant et écoutant la vie quotidienne de ces entreprises dans un spectre plus large que celui de la prévention pour identifier leurs réels besoins et construire une offre adaptée. Chez ces interlocuteurs, novices en prévention, a été privilégiée une approche « métier » plutôt qu'une approche « risque ». Les supports d'information choisis, les OiRA (pour *Online interactive risk assessment* ou évaluation interactive des risques en ligne), sont des outils en ligne financés par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail et correspondent à des applications sectorielles d'évaluation du risque professionnel en ligne. Quatre OiRA ont ainsi été développés en France, en associant des organismes de prévention et des acteurs du métier concerné, parmi les 166 OiRA existants au niveau européen. L'approche partenariale est incontournable pour toucher les TPE, apportant une valeur ajoutée différente de celle de la branche (confiance, expertise métier, contacts) et se révélant plus efficace que le travail à distance. L'approche des OiRA est situationnelle par le travail et le risque, et permet de réaliser de façon interactive l'évaluation des risques professionnels afin d'éditer un plan d'action de prévention adapté. Le programme TPE 2018-2022 vise à élaborer une véritable offre de services à destination des TPE. Trente-huit métiers sont désormais ciblés et couvriront 58 % des salariés des TPE et 76 % des AT. Les principaux secteurs concernés seront : hôtellerie-restauration, commerces, BTP, transports et environnement,

métallurgie et plasturgie, services. Divers partenaires seront mis en relation. Le développement des OiRA est fait au niveau régional via chaque caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), en collaboration avec un ou plusieurs services interentreprises de santé au travail (SIST). Le développement d'un « kit TPE » pour chaque métier (OiRA ou équivalent) correspondra à un outil en ligne d'évaluation des risques professionnels avec des mesures socles par secteur, l'aide à l'acquisition de matériel, l'accueil en sécurité des nouveaux arrivants, et des outils en ligne d'analyse des actions mises en œuvre et des AT. Le programme TPE 2018-2022 sera soutenu par le programme d'aides financières prévu à la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 pour subventionner la prévention dans les TPE.

LA « CELLULE MAERTO » UNE ÉQUIPE TECHNIQUE PLURIDISCIPLINAIRE POUR FAVORISER LA PRÉVENTION PRIMAIRE DANS LES TPE

G. Gravier, Association interprofessionnelle de santé au travail 43 (AIST43)

Ce projet est né d'une réflexion conduite au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle prévention de l'AIST43, service de santé au travail de Haute-Loire, composé d'ergonomes, métrologues, toxicologue et assistants en santé au travail. Dans un contexte de densité médicale plus faible, le pôle prévention a engagé une réflexion, avec le soutien de la gouvernance, pour retrouver du sens dans les actions menées, optimiser leurs temps d'action dans l'entreprise et mutualiser les compétences et les ressources afin

de permettre aux TPE d'accéder à des actions en prévention primaire. La cellule MAERTO (pour Métrologues, Assistants de santé au travail, eRgonomes, TOxicologue) est une équipe pluridisciplinaire technique pour mettre en commun l'expertise de chacun et dont l'objectif est d'accompagner les TPE sur leurs projets de conception ou de réaménagement d'un bâtiment, d'éclairage et d'acoustique, d'achats d'équipements ou de réorganisation. Ce mode de fonctionnement permet de développer la collaboration au sein de l'équipe technique, avec découverte des autres métiers de la prévention et mutualisation des idées et des préconisations, et partage des outils (logiciels de modélisation). Le moment le plus opportun pour faire de la prévention primaire se situe lors des investissements ou du développement de projets. Ces périodes sont courtes et peu fréquentes dans la vie des TPE et petites et moyennes entreprises (PME). C'est généralement lors de ces moments que les conditions de travail des salariés, la performance future de l'entreprise et les risques juridiques sont définis. L'apport de l'équipe pluridisciplinaire technique est d'autant plus important que le manque de temps ou de compétences dans les petites entreprises limite la réflexion autour de l'activité future et des conditions de travail. Dès réception par le SST, les demandes des adhérents sont redirigées vers l'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) concerné qui réalise alors une pré-visite afin de déterminer les marges de manœuvre, les compétences nécessaires et le dimensionnement de l'intervention. En l'absence de marges de manœuvre objectives (délai, financement, engagement des décideurs), l'intervention n'est pas réalisée. Les

interventions des IPRP peuvent se faire conjointement ou en décalage dans le temps, avec un formalisme moindre sur le rendu. En effet, le temps dédié à l'étude et à l'animation des groupes de travail est privilégié au temps de rédaction. Une quinzaine d'entreprises a été accompagnée entre décembre 2018 et mai 2019, avec des retours positifs de la part des dirigeants. Ces premières expériences ont également permis une meilleure connaissance des métiers au sein de la cellule. Les points d'amélioration sont d'augmenter la visibilité de la cellule MAERTO auprès des entreprises et d'intervenir au meilleur moment, soit en amont des prises de décision.

LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES AU SEIN DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE SUR LA PRÉVENTION DES RPS

C. Santamaria, P. Terride, association santé au travail de l'Ariège

La notion de compétence est difficile à cerner et définir. Il s'agirait du croisement des capacités d'un salarié et des moyens fournis par l'entreprise pour réaliser le travail. Le concept de compétence est donc à la croisée entre l'individu et la situation, et désigne à la fois le savoir, le savoir-faire mais appartient aussi au domaine émotionnel : le savoir-être. Les risques psychosociaux (RPS) affectent à la fois l'individu, au niveau psychique et physique, mais ont également des répercussions sur l'organisation et le collectif de travail. Différentes approches se sont développées dans le temps, centrées sur le stress puis sur l'activité du travail. Le développement de la

Quelle prévention dans les TPE ? 14^e journée de l'AFISST

prévention primaire des RPS au sein du SST permet la mise en jeu de la pluridisciplinarité, la construction de compétences, la professionnalisation de l'équipe jusqu'à la désignation d'un référent RPS. Les résultats préliminaires d'une recherche qualitative sur les compétences en prévention des RPS réalisée à partir d'entretiens avec des IPRP et des médecins du travail a mis en exergue que les savoirs scientifiques et techniques sont présents mais que les compétences en prévention des RPS relèvent plutôt du domaine social et psycho-affectif et se développent au fil des expériences professionnelles. L'intelligence émotionnelle serait la réponse à comment aider les professionnels du travail. La transmission des compétences sur la prévention des RPS doit se faire quand l'équipe pluridisciplinaire rencontre des difficultés à résoudre une situation complexe. La personne référente en RPS au sein du SST coordonne et apporte les connaissances à l'équipe. Cette transmission doit se faire de manière pédagogique par la formation et la sensibilisation. Elle se fait également par l'analyse des situations de travail pour fédérer autour d'un cas concret ou par l'analyse des situations et des pratiques, pour favoriser l'échange et les retours d'expériences de pratiques et ainsi partager le même niveau de connaissances. La condition indispensable de ce travail est la bienveillance au sein de l'équipe du SST et le dépassement des cloisonnements des disciplines afin de développer la vision d'équipe autour d'un objectif commun et d'une compétence collective. La sensibilisation aux RPS se fait par la cohésion dans l'action et la communication, en utilisant un langage unique permettant de créer la demande d'échange.

LES RELAIS DE LA PRÉVENTION : UN LIEN FORT ENTRE LES TPE ET LE SIST DE NARBONNE

P. Rolland, Y. Dartere, Service inter-entreprises de santé au travail (SIST), Narbonne

Ce projet est issu de la volonté d'optimiser la relation entre le SST et les TPE afin de couvrir les besoins du plus grand nombre d'adhérents avec un effectif contraint. Il découle d'une réflexion portant sur les obligations des entreprises et des SST dans le domaine de la prévention. Le SIST a décidé de décloisonner cette approche et d'aider les entreprises à construire leur plan d'action. Afin d'atteindre cet objectif, il était nécessaire de faire préalablement monter en compétence les entreprises sur la prévention des risques et sur le pilotage et le suivi de leurs progrès. Pour cela, le SIST a initié la mise en place de salariés « relais de prévention ». Dans un premier temps, le SIST a dû faire connaître cette démarche auprès de ses adhérents en éditant du matériel de promotion et une vidéo d'information. Les entreprises intéressées ont désigné un ou deux relais de prévention. Une formation comprenant 4 modules leur a été proposée : « Santé et prévention dans l'entreprise », « Du document unique (DU) au plan d'actions », « Méthode de gestion des AT », « Cartographie des risques professionnels avec échange autour de pratiques et analyse ». Cette formation est disponible sur une interface web créée par le SIST, qui permet également aux relais de prévention de poser des questions aux experts du SIST ou de partager de l'information. La formation est adaptée au profil de chaque relais de prévention, avec des possibilités d'équivalence quand un module a

déjà été suivi au SIST ou dans un autre organisme de prévention. Quand le relais de prévention est formé, et la fiche d'entreprise (FE) et le DU terminés, un rendez-vous est pris avec le chef d'entreprise pour définir 3 points de progrès issus du plan d'actions qui doivent être réalisables dans les délais impartis. Pour chaque point de progrès, l'état d'avancement est noté par les relais de prévention sur l'interface web, avec la possibilité de mettre des commentaires ou des points d'attente, voire de poser des questions à l'IPRP correspondant au SIST. L'interface web propose également un répertoire des relais de prévention, apprécié car favorisant les actions en réseau. Une fois qu'un point de progrès est terminé, un autre est défini et mis en œuvre. Depuis le démarrage de ce projet en décembre 2018, 86 relais de prévention ont été désignés pour 80 entreprises engagées, dont 74 % ont moins de 50 salariés. Le profil des relais de prévention est varié : employeurs (16 %), directeurs (18 %), directeur des ressources humaines (5 %), responsables qualité-sécurité-environnement (16 %) et salariés (45 %). Le taux de satisfaction des modules de formation est de 99,5 %, avec des retours d'expérience positifs après 6 mois de mise en œuvre.

LA SANTÉ DES DIRIGEANTS DES TPE ET PME

L. Chanselme, observatoire Amarok

L'observatoire Amarok a été créé pour pallier l'absence de connaissances scientifiques sur la santé des chefs d'entreprises de PME. Les modèles économiques actuels sont basés sur des connaissances produites à partir des grands groupes. Or, les TPE et les PME sont une

part majeure des entreprises françaises. La particularité des travailleurs non-salariés (TNS) est qu'ils ne bénéficient pas du suivi en SST et souffrent d'un déni quant à la réalité de leur état de santé, et d'après une étude représentative chez les chefs d'entreprises de TPE-PME, 17 % des dirigeants seraient à risque d'épuisement professionnel. Le sujet des suicides des patrons reste méconnu et tabou mais pourtant bien réel. Les données de l'observatoire Amarok permettent de faire un bilan de santé des TNS des TPE et PME. Le sur-présentisme est fréquent, 86 % déclarant aller travailler même quand ils sont malades. Les raisons avancées sont le manque de personnel en relai et le nombre important de jours de carence. Parmi les TNS, 45 % se déclarent stressés même s'ils le considèrent majoritairement comme vécu positivement. Le sommeil tend à se dégrader, comme dans l'ensemble de la population française, avec 6h30 de sommeil par jour en moyenne. Après le passage de l'échelle d'Epworth, 41 % présentent une somnolence anormale. Au niveau de la santé psychique, 81 % des dirigeants ne déclarent ressentir ni symptômes dépressifs, ni isolement, et 92 % déclarent leur état psychique bon, voire très bon. L'explication de ces résultats peut se faire au travers du prisme d'une balance entre des facteurs dits pathogènes et « salutogènes » de protection. Les facteurs pathogènes sont le stress, la solitude, la surcharge constante, la pression temporelle et l'incertitude. Les facteurs de protection sont l'estime de soi, l'optimisme, la sensation d'auto-efficacité, le sentiment de cohérence, la satisfaction et la reconnaissance. La balance des dirigeants semble pencher vers les facteurs de protection. Le dépôt de bilan est le facteur pathogène le plus intense mais

aussi le moins fréquent. La satisfaction de la clientèle est le principal facteur de protection et, dans l'ensemble, les facteurs de protection sont plus fréquents que les facteurs pathogènes. Entreprendre peut être considéré comme bon pour la santé mais risqué et il est important d'identifier les facteurs de stress existants et les facteurs de satisfaction à mettre en place auprès des chefs d'entreprises et continuer à développer la santé préventive patronale. L'observatoire Amarok a permis la création d'une plateforme téléphonique d'écoute par un psychologue du travail pour recueillir et accompagner les dirigeants en difficulté.

DISPOSITIF ADELE : ACCOMPAGNEMENT DU DIRIGEANT EN LIMITE D'ÉPUISEMENT

V. Rasclé, Association de santé au travail interprofessionnelle et de l'artisanat (ASTIA)

Le service de santé au travail ASTIA a décidé d'initier un programme d'accompagnement du dirigeant d'entreprise en limite d'épuisement (ADELE). Ce projet est né du constat que 52 % des dirigeants présentent des états d'anxiété, contre 14 % en 2015, 47 % déclarent souffrir de troubles du sommeil et 29 % éprouvent un sentiment d'isolement (source : enquête *Opinion Way* pour les Mutuelles du Mans Assurances en avril 2016). Pour deux tiers des dirigeants, leur état de santé est lié à la santé de l'entreprise, les facteurs de stress étant notamment le manque de trésorerie, l'incertitude sur l'avenir, les difficultés à licencier et les difficultés relationnelles avec les salariés. La santé de l'entreprise et du dirigeant sont imbriquées. En effet,

15 % des dirigeants interrogés dans l'enquête *Opinion Way* en 2016 admettent que leur état de santé a pu avoir une influence négative sur leur activité professionnelle. Un chef d'entreprise sur trois renonce à un arrêt maladie pour ne pas entraver le bon fonctionnement de sa société. La souffrance des dirigeants est une réalité souvent méconnue et pourtant fréquente. ASTIA a décidé de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les employeurs non-salariés adhérents à ASTIA. Ceux qui ont exprimé des problèmes de santé lors d'action en milieu du travail peuvent bénéficier d'un entretien santé-travail avec un médecin du travail d'ASTIA ou du dispositif d'écoute à distance pour prévenir l'épuisement professionnel de l'observatoire Amarok. Les dirigeants qui font l'objet d'une procédure relevant du tribunal de commerce bénéficient, à leur demande auprès d'ASTIA, d'un accompagnement médical, psychologique et social adapté, avec évaluation du risque suicidaire. Ces actions font l'objet de financements spécifiques et de partenariats avec des structures compétentes en psychologie clinique et assistance sociale. En avril 2019, treize dirigeants avaient bénéficié du dispositif ADELE, tous à la suite d'une procédure relevant du tribunal de commerce.

DIFFUSION D'UN MESSAGE SANTÉ-SÉCURITÉ DANS LE CADRE D'UN RÉSEAU DE BRANCHE PROFESSIONNELLE

A. Serieys, Y. Hilaire, Centre médical de la Bourse, Paris

Dans le secteur du spectacle vivant, où les risques professionnels sont multiples, à partir d'une problé-

Quelle prévention dans les TPE ? 14^e journée de l'AFISST

matique sur les visites médicales des intermittents, un diagnostic de prévention dans des entreprises volontaires a permis la création d'un référentiel commun, ainsi qu'un diagnostic partagé du secteur après deux ans de travail. Pour faire passer des messages de santé et de sécurité au travail et développer la culture de prévention au sein de ce secteur, une journée sur les risques professionnels pour le spectacle vivant a été mise en place avec l'aide de différents partenaires le 18 juin 2018. La journée était divisée entre une première partie plénière revenant sur le Plan santé travail en cours, qui a ouvert le dialogue sur la culture de prévention des risques par le point de vue d'acteurs de terrain, et une seconde sous le format d'ateliers, de présentations, de discussions et de partage d'outils, co-animée par un membre institutionnel et un « grand témoin » venant du terrain. L'organisation de la communication a été déterminante pour permettre la réussite de cette journée. Le bilan est positif, avec 151 participants de 99 entreprises dont principalement des TPE et PME. Deux sujets prioritaires ont été mis en exergue, les RPS et les addictions, et un livre sur la prévention des risques dans le spectacle vivant a été édité à 3 000 exemplaires et distribué gratuitement. Fort de son succès, une deuxième édition de cette journée s'est tenue le 18 juin 2019. De ces journées est ressortie la nécessité de consolider les acquis et de les diffuser afin de développer une meilleure connaissance du secteur. Les ambitions sont désormais de donner des outils concrets aux TPE et PME, et de toucher d'autres secteurs. Cette expérience est essayable malgré les limites du financement, de persuasion des partenaires et des temps de préparation important. Pour les TPE, le message

de santé et sécurité n'est ainsi pas porté uniquement par des experts mais également par des pairs et ce réseau permet d'identifier les ressources mobilisables. Cette journée accroît la visibilité des actions des SST, la construction et la stabilisation des partenariats et permet une ouverture facilitée des terrains d'études. Cette réussite collective permet d'impacter les TPE favorablement avec une évolution rapide. Il reste à entretenir ce réseau pour bénéficier de partenaires volontaires et efficaces et permettre la co-construction de la prévention des risques professionnels.

ACTION PLURIDISCIPLINAIRE SUR LA PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE DANS LES GARAGES

C. Besnier-Trecourt, E. Jaillet, Comité de santé au travail (CST) Région Oyonnax

Le CST Région Oyonnax dans l'Ain a développé un programme d'accompagnement des garages dans l'évaluation et la prévention du risque chimique. Cette action était inscrite au projet de service pour 2013-2018 et dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, avec des enjeux importants pour ce secteur composé à 85 % de TPE : sinistralité, exposition à une multitude d'agents chimiques, avec méconnaissance de ce risque. Pour conduire ce programme, un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué, comprenant un médecin du travail, deux infirmières et un IPRP, avec création d'une grille d'évaluation de la « maturité » en prévention. Chaque garage a reçu la visite d'un binôme, incluant obligatoirement un IPRP, qui a établi des propositions d'actions et d'accompagnements restitués lors d'un

deuxième rendez-vous. Un rappel téléphonique était programmé après six mois et un an pour faire un point sur l'avancement des actions réalisées ou prévues. Ainsi, 34 garages ont été visités entre 2016 et 2018 et 11 FE ont été réalisées. Le DU était présent dans 53 % des garages et 75 % d'entre eux ont transmis leurs fiches de données de sécurité (FDS) au CST. Deux garages ont initié leur évaluation du risque chimique. L'accompagnement proposé au niveau collectif comprenait des conseils pour le DU, l'analyse des FDS et le repérage des agents cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques, ainsi que des conseils sur la substitution, la prévention sur l'exposition aux produits émis par des procédés ou sur les équipements de protection collective (ventilation). Au niveau individuel, l'accompagnement consistait en des conseils sur les équipements de protection individuelle et sur l'hygiène, à la transmission de documents de sensibilisation et d'information et en quatre sessions de sensibilisation au risque chimique. Les points forts de l'action pour les entreprises ont été la création de deux modules complémentaires de sensibilisation collective, du « sur-mesure » adapté aux situations réelles, des échanges entre salariés et employeurs, la sensibilisation des gérants, le changement des pratiques non adaptées, la suppression des produits les plus toxiques et la prise en compte des conseils pour de futurs projets d'aménagement. Le gain pour le CST a été le partage de connaissances entre les métiers des intervenants du service, l'enrichissement dans la pratique des entretiens infirmiers, la personnalisation de conseils adaptés et la formalisation des FE. Les difficultés rencontrées dans ce programme ont été l'absence de conscience du risque chimique, la

réticence à changer les pratiques et les contraintes financières et techniques pour la mise en place de protection collective. Ce programme va être poursuivi dans le nouveau projet de service.

TABLE RONDE

Lors de la table ronde, plusieurs questions ont abordé la façon de mieux toucher les TPE en matière de prévention. Une approche métier ou branche semble plus efficace, mais pour le SST, le nombre d'entreprises à réunir sur la problématique du risque favorise le développement d'actions globales sans limitation à un secteur d'activité. L'important pour les TPE est l'accompagnement dans la démarche de prévention des risques, et ce d'autant plus quand une demande émerge.

Les échanges avec la salle ont ensuite permis de faire ressortir quelques éléments de réflexion sur :

- l'utilisation d'un langage commun et accessible ;
- l'implication des chefs d'entreprise, en abordant la prévention sous la notion de performance tout en étant à l'aise sur les questions financières et économiques des entreprises ;
- les échanges entre pairs pour la création d'un réseau et favoriser l'autonomie ;
- le partage et l'implication des salariés grâce à la proximité au sein des TPE ;
- le développement de la prévention primaire en saisissant les initiatives des entreprises.

Une discussion s'est engagée sur l'avenir des SST. L'enjeu est de conforter la place du SST comme référent pour les TPE et PME en matière de prévention. Le fonctionnement en équipe pluridiscipli-

naire interroge la place de chaque discipline, notamment au regard d'un objectif attendu d'efficacité des actions. L'évolution rapide du métier engage l'évolution de la formation initiale des médecins et le décloisonnement des disciplines afin de permettre le travail en pluridisciplinarité pour construire des démarches de prévention adaptées.

CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Pour A. Desarmenien, conseiller national en prévention de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (MSA), au sein des TPE, part importante du tissu économique et des adhérents des SST, il persiste des difficultés à mobiliser sur la santé et la prévention, à faire identifier les SST comme de véritables ressources et à évaluer en termes d'impacts les actions menées. Derrière une fausse impression d'hétérogénéité, se pose la question de l'offre, spécifique et adaptée, reposant sur un socle minimal, des outils adaptés, avec la possibilité de faire monter en compétences l'entreprise. L'enjeu est d'identifier les besoins réels, d'entendre et d'apporter des réponses aux préoccupations des entreprises et des dirigeants. Les actions auprès des dirigeants eux-mêmes constituent un levier essentiel. Les réponses à ces préoccupations se font en co-construction entre les différents acteurs, avec l'expertise et, surtout, l'accompagnement des SST. Le travail auprès des TPE est une opportunité pour créer de nouveaux modèles de prévention des risques professionnels à diffuser et à utiliser auprès de grandes entreprises, mais également pour promouvoir la pluridisciplinarité et le décloisonnement des disciplines au sein des SST.